



Communication aux Familles des élèves ECST

Chers Parents,

Suite aux annonces Ministérielles de lundi soir dans les médias, nous étions restés dans le silence en ce qui concerne les changements de protocole de gestion des cas contacts. Le détail des consignes nous étant parvenus hier au soir du Ministère de l'Éducation Nationale nous vous les communiquons.

Le niveau de protocole ne change pas par rapport au début de la semaine. Il reste au niveau 3 dans le 1^{er} degré sans fermeture systématique de la classe si 3 cas positifs sont identifiés, et au niveau 2 dans le 2nd degré. Le port du masque est toujours obligatoire dans l'enceinte de l'établissement que l'on soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

En revanche, il y a de nouvelles règles concernant la gestion des cas positifs et des cas contacts à compter du 12 janvier 2022 :

PROFESSEURS, PERSONNELS ET ÉLÈVES DE PLUS DE 12 ANS

	AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE	SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE
POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 10 jours dans le cas contraire
CAS CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement • Autotest à J0; J+2 et J+4* (attestation sur l'honneur des parents attestant la réalisation du 1^{er} autotest et son résultat négatif et engagement à le réaliser le J+2 et J+4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours • Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement
CAS CONTACT DOMICILE	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement • Test antigénique ou PCR immédiat • Autotest à J+2, J+4* (attestation sur l'honneur des parents) 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

	QUEL QUE SOIT LE STATUT VACCINAL
POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire
CAS CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement • Autotest à J0; J+2 et J+4* (attestation sur l'honneur des parents attestant la réalisation du 1^{er} autotest et son résultat négatif et engagement à réaliser le J+2 et J+4)
CAS CONTACT DOMICILE	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'isolement • Test antigénique ou PCR immédiat • Autotest à J+2, J+4* (attestation sur l'honneur des parents)

*J0 = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact



Éducation & Culture Sainte-Thérèse

Campus EST (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.64.43.10.00 - Fax 33(0)1.64.43.10.13

Campus OUEST (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Douvre, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.60.18.51.70 - Fax 33(0)1.60.18.50.48

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - contact@ecst.org - www.ecst.org - @ecst4u

Un élève ayant contracté la COVID 19 depuis moins de 2 mois n'est pas soumis au dépistage ni à la quarantaine.

Au sein de nos Campus, vous restons extrêmement vigilants quant à l'application des gestes barrières, les mesures de désinfection et l'aération des salles. Des messages de respect et de prudence sont et seront rappelés fréquemment aux élèves et aux personnels.

Nous vous invitons à bien nous faire parvenir les informations et les justificatifs nécessaires.

Sachant pouvoir compter sur votre implication, nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien afin de faire face à ce nouvel épisode difficile.

Très cordialement,



Olivier GROS
Chef d'établissement 1^{er} degré



Gilles DUPONT
Chef d'établissement 2nd degré
Coordinateur

